



**Territoire de Belfort**  
**Conseil général**

I.S.S.N. - 0764 - 5295

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**FEVRIER 2009  
N° 109**

Date de publication :  
31 mars 2009



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU DEPARTEMENT**

**DU TERRITOIRE DE BELFORT**

**N° 109**

---

**TABLE DES MATIERES**

---

**ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT**  
**DELEGATIONS DE SIGNATURE**

- Arrêté n°2009-338 du 27 février 2009  
Délégation de signature au responsable du Point accueil solidarité  
de Belfort Est, monsieur Pascal Garcin page 4
- Arrêté n°2009-339 du 27 février 2009  
Délégation de signature au responsable du Point accueil solidarité  
Centre Territoire, par intérim, madame Martine Ertzscheid page 7

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE – DEVELOPPEMENT SOCIAL,  
EDUCATIF ET CULTUREL**

- Arrêté n° 2009-332 du 16 février 2009  
annule et remplace l'arrêté n° 2009-163 fixant les prix de journée  
hébergement et dépendance ainsi que la dotation globale APA applicables  
à l'EHPAD Marcel Braun à Bavilliers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 page 10
- Arrêté n° 2009-333 du 16 février 2009  
fixant le montant de la dotation APA applicable à la Résidence de la Miotte  
pour 2009 page 13
- Arrêté n° 2009-344 du 16 février 2009  
fixant les prix de journée hébergement applicables au foyer d'hébergement  
« Les Eparses » à Chauv à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 page15
- Arrêté n° 2009-345 du 16 février 2009  
fixant le prix de journée hébergement applicable au foyer d'hébergement  
Pierre Grison à Eguenigue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 page 17

- Arrêté n° 2009-346 du 16 février 2009  
fixant les prix de journée hébergement applicable au foyer éclaté  
de l'ADAPEI à Belfort à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 page 19
- Arrêté n° 2009-347 du 16 février 2009  
fixant la dotation au service d'accompagnement à la vie sociale  
pour l'année 2009 page 21
- Arrêté n° 2009-348 du 16 février 2009  
fixant le prix de journée hébergement applicable au service d'accueil  
de jour à Belfort à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 page 23
- Arrêté n° 2009-349 du 16 février 2009  
fixant la dotation 2009 de l'unité de vie (ADAPEI) page 25
- Arrêté n° 2009-350 du 16 février 2009  
fixant la dotation 2009 de la Section Annexe du Centre d'Aide par le  
Travail (SACAT) page 27

#### **DIRECTION GENERALE ADJOINTE – DEVELOPPEMENT INTERNE**

- Arrêté n° 2009-130 du 12 février 2009  
portant création d'une régie d'avances exceptionnelle auprès  
du Foyer de l'Enfance page 29
- Liste annuelle des marchés publics – Année 2008  
Marchés de travaux page 32
- Liste annuelle des marchés publics – Année 2008  
Marchés de fournitures page 39
- Liste annuelle des marchés publics – Année 2008  
Marchés de services page 45

#### **DIVERS**

- Arrêté conjoint du Conseil général et de la Préfecture du Territoire  
de Belfort n° 200902090263 du 6 février 2009 portant création d'un Foyer  
d'Accueil Médicalisé (FAM) à Chaux (90330) page 53

## **Arrêté n° 2009-338**

**Délégation de signature au responsable du Point accueil solidarité de Belfort Est,**

**Monsieur Pascal Garcin**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**VU** l'article L3221.3 al.3 du CGCT autorisant le Président du Conseil général à donner délégation de signature aux agents publics départementaux

**VU** l'article L 121-1 du Code de l'Action sociale et des Familles, donnant une compétence générale au Département en matière d'action sociale

**VU** le Code des marchés publics et ses textes d'application

**VU** la délibération n° 2 DG-CG 08.2 du Conseil général du Territoire de Belfort du 20 mars 2008 portant élection du Président du Conseil général

**VU** l'arrêté n° 2005-17 du président du Conseil général du Territoire de Belfort fixant les modalités de certification du service fait

**VU** l'organigramme des services du département

**VU** la décision d'affectation de Monsieur Pascal Garcin au poste de responsable du Point Accueil Solidarité (PAS) Belfort-Est, auprès de la Direction Générale Adjointe du Développement Social, Educatif et Culturel au 1er février 2009

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2008-1549

### **Article 2** :

Monsieur Pascal Garcin, responsable du PAS Belfort-Est reçoit délégation de signature dans le cadre de ses fonctions de pilotage de la politique départementale d'action et de développement social sur le territoire du PAS (enfance/famille, insertion/accès aux droits, prévention/médiation/sécurité).

### **Article 3** : gestion administrative du PAS Belfort-Est

Monsieur Pascal Garcin a délégation pour signer tous les documents relatifs à cette mission :

1. les courriers relatifs à l'activité du PAS, telle qu'elle est décrite à l'article 1,
2. les arrêtés attribuant l'allocation d'aide sociale à l'enfance,
3. le suivi des dossiers relevant du RMI et du FSL,
4. le suivi des procédures de PMI et de prévention spécialisée,
5. les notifications de décisions individuelles dans le cadre du FSDIS,
6. les admissions et prises en charge physique relatives à l'hospitalisation demandée par un tiers.

### **Article 4** : animation de l'équipe pluridisciplinaire du PAS Belfort-Est

Monsieur Pascal Garcin a délégation pour signer tous les documents relatifs à cette fonction, notamment :

- les documents relatifs à la gestion des absences, congés, planning, formation, missions du personnel placé sous son autorité,
- les correspondances ayant un caractère d'information ou d'avis, les ampliations, les bordereaux d'envois, les accusés de réception, les demandes de renseignements.

### **Article 5** : gestion financière de l'activité du PAS Belfort-Est

Monsieur Pascal Garcin a délégation :

1. pour signer les bons de commande d'un montant maximum de 500 € HT. Il s'agit d'un seuil annuel pour des achats de même nature,
2. pour contresigner les commandes de chèques d'accompagnement personnalisé et signer les autorisations d'octroi de ces chèques,
3. pour signer le document autorisant le versement des allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance,
4. pour contresigner, en qualité d'ordonnateur, les demandes d'avances de fonds des régisseurs et signer les autorisations d'avances de fonds,

5. pour signer, en qualité d'ordonnateur les autorisations de dépenses correspondantes à l'objet de la régie d'avances du PAS et engagées par les agents du PAS dans le cadre de leur activité professionnelle,
6. pour signer les décisions d'attributions d'aides au titre du FDAE (fonds départemental d'aide aux étudiants).

#### **Article 6 : absence ou empêchement du délégataire**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Garcin, sa délégation est exercée par Madame Martine Auproux, responsable-adjoint.

En cas d'absences ou d'empêchements simultanés de Monsieur Garcin, et Madame Auproux, cette délégation est exercée concurremment par la responsable du PAS Nord-Territoire, Madame Thérèse Thomas, et le responsable du PAS Jean-Jaurès, Monsieur Naceur Ould.

#### **Article 7 : durée de la délégation**

Cette délégation prend effet à la date de son affichage à l'Hôtel du Département (voir ci-dessous).

Elle est accordée pour une durée indéterminée.

De plus, cette délégation prend fin de plein droit dès que le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions.

#### **Article 8 :**

Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort,
- affichée et publiée au Recueil des actes administratifs de la collectivité,
- transmise à la Direction du budget et des finances et à Monsieur le Payeur départemental,
- transmise à l'intéressé.

Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture.

Belfort, le 27 février 2009

Le Président du Conseil général,  
Signé : Yves ACKERMANN

## **Arrêté n° 2009-339**

**Délégation de signature au responsable du Point accueil solidarité Centre-Territoire, par intérim,**

**Madame Martine Ertzscheid**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**VU** l'article L3221.3 al.3 du CGCT autorisant le Président du Conseil général à donner délégation de signature aux agents publics départementaux

**VU** l'article L 121-1 du Code de l'Action sociale et des familles, donnant une compétence générale au Département en matière d'action sociale

**VU** le Code des marchés publics et ses textes d'application

**VU** la délibération n° 2 DG-CG 08.2 du Conseil général du Territoire de Belfort du 20 mars 2008 portant élection du Président du Conseil général

**VU** l'arrêté n° 2005-17 du Président du Conseil général du Territoire de Belfort fixant les modalités de certification du service fait

**VU** l'organigramme des services du Département

**VU** la décision d'affectation de Madame Martine Ertzscheid au poste de responsable du Point accueil solidarité (PAS) Centre Territoire, par intérim, auprès de la Direction générale adjointe du développement social, éducatif et culturel au 1<sup>er</sup> février 2009

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2008-1549

### **Article 2** :

Madame Martine Ertzscheid, responsable du PAS Centre-Territoire reçoit délégation de signature dans le cadre de ses fonctions de pilotage de la politique départementale d'action et de développement social sur le territoire du PAS (enfance/famille, insertion/accès aux droits, prévention/médiation/sécurité).

### **Article 3** : **gestion administrative du PAS Centre-Territoire**

Madame Martine Ertzscheid a délégation pour signer tous les documents relatifs à cette mission :

1. les courriers relatifs à l'activité du PAS, telle qu'elle est décrite à l'article 1,
2. les arrêtés attribuant l'allocation d'aide sociale à l'enfance,
3. le suivi des dossiers relevant du RMI et du FSL,
4. le suivi des procédures de PMI et de prévention spécialisée,
5. les notifications de décisions individuelles dans le cadre du FSDIS,
6. es admissions et prises en charge physique relatives à l'hospitalisation demandée par un tiers.

### **Article 4** : **animation de l'équipe pluridisciplinaire du PAS Centre-Territoire**

Madame Martine Ertzscheid a délégation pour signer tous les documents relatifs à cette fonction, notamment :

- les documents relatifs à la gestion des absences, congés, planning, formation, missions du personnel placé sous son autorité,
- les correspondances ayant un caractère d'information ou d'avis, les ampliations, les bordereaux d'envois, les accusés de réception, les demandes de renseignements.

### **Article 5** : **gestion financière de l'activité du PAS Centre-Territoire**

Madame Martine Ertzscheid a délégation :

1. pour signer les bons de commande d'un montant maximum de 500 € HT. Il s'agit d'un seuil annuel pour des achats de même nature,
2. pour contresigner les commandes de chèques d'accompagnement personnalisé et signer les autorisations d'octroi de ces chèques,
3. pour signer le document autorisant le versement des allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance,
4. pour contresigner, en qualité d'ordonnateur, les demandes d'avances de fonds des régisseurs et signer les autorisations d'avances de fonds,

5. pour signer, en qualité d'ordonnateur les autorisations de dépenses correspondantes à l'objet de la régie d'avances du PAS et engagées par les agents du PAS dans le cadre de leur activité professionnelle,

6. pour signer les décisions d'attributions d'aides au titre du FDAE (fonds départemental d'aide aux étudiants).

#### **Article 6 : absence ou empêchement du délégataire**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine Ertzscheid, sa délégation est exercée concurremment par la responsable du PAS Belfort-Ouest, Madame Isabelle Nehdi, et la responsable du PAS Belfort-Sud, Madame Marie-Anne Clerc.

#### **Article 7 : durée de la délégation**

Cette délégation prend effet à la date de son affichage à l'Hôtel du Département (voir ci-dessous).

Elle est accordée pour une durée déterminée jusqu'au recrutement du futur responsable.

De plus, cette délégation prend fin de plein droit dès que le délégant ou le délégataire cesse ses fonctions.

#### **Article 8 :**

Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

- transmise à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort,
- affichée et publiée au Recueil des actes administratifs de la collectivité,
- transmise à la Direction du budget et des finances et à Monsieur le Payeur départemental,
- transmise à l'intéressé.

Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture.

Belfort, le 27 février 2009

Le Président du Conseil général,  
Signé : Yves ACKERMANN

# **Arrêté n° 2009-332 annule et remplace l'arrêté n° 2009-163 Fixant les prix de journée hébergement et dépendance ainsi que la dotation globale APA applicables à l'EHPAD Marcel Braun à Bavilliers**

## **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu les codes de la santé publique, de la famille et de l'action sociale ;

Vu la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu la convention tripartite signée le 29 décembre 2006 ;

Vu les propositions budgétaires établies par l'établissement et le rapport établi par monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel ;

Sur la proposition de monsieur le directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort,

## Arrête

### — Article 1er :

Les prix de journée sont fixés à compter du 1er janvier 2009.

#### ✓ *HEBERGEMENT*

- Chambre à un lit	50,32 €
- Grande chambre occupée par une personne	69,70 €
- Grande chambre occupée par deux personnes	94,18 €
- Hébergement temporaire	59,62 €
- Tarif pour – de 60 ans	63,18 €

#### ✓ *DEPENDANCE*

GIR 1 et 2	17,90 €
GIR 3 et 4	10,96 €
GIR 5 et 6	4,58 €
Forfait dépendance	4,58 €

### — Article 2 :

Le montant de la dotation globale APA versé en 2009 par le département du Territoire de Belfort pour ses ressortissants s'élève à 230 141 Euros.

### — Article 3 :

Le minimum fixé par le décret du 29 octobre 1976 est laissé mensuellement à la disposition des résidents bénéficiaires de l'aide sociale.

### — Article 4 :

Le recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au :

**Secrétariat de la Commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale**  
**Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine**  
**Immeuble "Les Thiers"**  
**Case n° 71**  
**4 rue Piroux**  
**54 036 Nancy Cedex**

dans le délai franc d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

**— Article 5 :**

Monsieur le Directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort, monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel et monsieur le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché à la mairie de Bavilliers.

**Belfort, le 16 février 2009**

**Le Conseiller général chargé des personnes âgées**  
**Signé : Daniel Lanquetin**

## **Arrêté n° 2009-333**

### **Fixant le montant de la dotation APA applicable à la Résidence de la Miotte pour 2009**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu les codes de la santé publique, de la famille et de l'action sociale ;

Vu la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu la convention tripartite signée le 30 décembre 2008 ;

Vu les propositions budgétaires établies par l'établissement et le rapport établi par monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel ;

Sur la proposition de monsieur le directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort,

**Arrête**

**— Article 1er :**

Le montant de la dotation globale APA pour 2009 s'élève à 316 418 euros.

**— Article 2 :**

Le recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au :

**Secrétariat de la Commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale  
Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine  
Immeuble "Les Thiers"  
Case n° 71  
4 rue Piroux  
54 036 Nancy Cedex**

dans le délai franc d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

**— Article 3 :**

Monsieur le Directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort, monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel et monsieur le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

**Fait à Belfort le 16 février 2009**

**Le Conseiller général chargé des personnes âgées  
Signé : Daniel Lanquetin**

## **Arrêté n°2009-344 Fixant les prix de journée hébergement applicables au foyer d'hébergement « Les Eparses » à Chaux**

### **A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu le code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu l'arrêté n°981 du 26 octobre 1993 autorisant la création d'un foyer d'hébergement à Chaux ;

Vu l'arrêté n°149 du 24 février 1995 autorisant la création d'un service d'accueil et d'activité de jour ;

Vu l'arrêté n°94 du 03 juillet 2003 autorisant la création d'un service de suite ;

**Vu les propositions budgétaires établies par l'établissement et le rapport établi par monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel ;**

Sur la proposition de monsieur le directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

## **Arrête**

### **— Article 1er :**

Les prix de journée sont fixés, à compter du 1er janvier 2009 ainsi qu'il suit :

- Foyer d'hébergement	98,78 euros
- Service d'accueil et d'activités de jour	75,00 euros
- Dotation du service de suite	104 000 euros
- Dotation accueillants familiaux	83 000 euros

### **— Article 2 :**

Le recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au :

**Secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale**  
**Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine**  
**Immeuble "Les Thiers"**  
**Case n° 71**  
**4 rue Piroux**  
**54 036 Nancy Cedex**

dans le délai franc d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

### **— Article 3 :**

Monsieur le directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort, monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel et monsieur le directeur du foyer d'hébergement « Les Eparses » à Chaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché en mairie de Chaux.

**Fait à Belfort le 16 février 2009**

**La conseillère générale chargée des personnes handicapées**  
**Signé : Samia Jaber**

**Arrêté n°2009-345**  
**Fixant le prix de journée hébergement applicable au**  
**foyer d'hébergement Pierre GRISON à Eguenigue**

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu le code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**Vu les propositions budgétaires établies par l'établissement et le rapport établi par monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel ;**

Sur la proposition de monsieur le directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

**Arrête**

**— Article 1er :**

Le prix de journée est fixé, à compter du 1er janvier 2009 à 110,42 Euros.

— **Article 2 :**

Le recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au :

**Secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale**  
**Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine**  
**Immeuble "Les Thiers"**  
**Case n° 71**  
**4 rue Piroux**  
**54 036 Nancy Cedex**

dans le délai franc d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

— **Article 3 :**

Monsieur le directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort, monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel et monsieur le directeur du foyer d'hébergement Pierre Grison à Eguenigue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché en mairie de Eguenigue.

**Fait à Belfort le 16 février 2009**

**La conseillère générale chargée des personnes handicapées**  
**Signé : Samia Jaber**

**Arrêté n°2009-346**  
**Fixant le prix de journée hébergement applicable au**  
**foyer éclaté de l'ADAPEI à Belfort**

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu le code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

**Vu les propositions budgétaires établies par l'établissement et le rapport établi par monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel ;**

Sur la proposition de monsieur le directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

**Arrête**

**— Article 1er :**

Le prix de journée est fixé, à compter du 1er janvier 2009 à 110,42 Euros.

— **Article 2 :**

Le recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au :

**Secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale**  
**Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine**  
**Immeuble "Les Thiers"**  
**Case n° 71**  
**4 rue Piroux**  
**54 036 Nancy Cedex**

dans le délai franc d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

— **Article 3 :**

Monsieur le directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort, monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel et monsieur le directeur du foyer d'hébergement Pierre Grison à Eguenigue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché en mairie de Belfort.

**Fait à Belfort le 16 février 2009**

**La conseillère générale chargée des personnes handicapées**  
**Signé : Samia Jaber**

## **Arrêté n°2009-347 Fixant la dotation au service d'accompagnement à la vie sociale pour l'année 2009**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu le code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu l'arrêté du président du conseil général, n°915 du 04 octobre 1990 autorisant la création du service d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés mentaux, dont le siège social (ADAPEI) est situé 6 bis rue de Madagascar à Belfort ;

Vu la convention en date du 20 décembre 1990 ;

**Vu les propositions budgétaires établies par l'établissement et le rapport établi par monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel ;**

Sur la proposition de monsieur le directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

## **Arrête**

### **— Article 1er :**

La dotation versée par le département du Territoire de Belfort, pour l'année 2009, s'élève à 282 681,68 euros. Cette dotation sera versée par trimestre, soit 70 670,42 euros.

### **— Article 2 :**

Le recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au :

**Secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale  
Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine  
Immeuble "Les Thiers"  
Case n° 71  
4 rue Piroux  
54 036 Nancy Cedex**

dans le délai franc d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

### **— Article 3 :**

Monsieur le directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort, monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel et monsieur le directeur du service d'accompagnement à la vie sociale à Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

**Fait à Belfort le 16 février 2009**

**La conseillère générale chargée des personnes handicapées  
Signé : Samia Jaber**

**Arrêté n°2009-348**  
**Fixant le prix de journée hébergement applicable au**  
**service d'accueil de jour à Belfort**

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu le code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 ;

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu les propositions budgétaires établies par l'établissement et le rapport établi par monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel ;

Sur la proposition de monsieur le directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

Arrête

— Article 1er :

Le prix de journée est fixé, à compter du 1er janvier 2009 à 79,59 Euros.

— Article 2 :

Une convention détermine la participation des adultes handicapés à leur hébergement

— Article 3 :

Le recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au :

Secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale

Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine

Immeuble "Les Thiers"

Case n° 71

4 rue Piroux

54 036 Nancy Cedex

dans le délai franc d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

— Article 4 :

Monsieur le directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort, monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel et monsieur le directeur du service d'accueil de jour à Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché en mairie de Belfort.

Fait à Belfort le 16 février 2009

La conseillère générale chargée des personnes handicapées

Signé : Samia Jaber

## **Arrêté n°2009-349** **Fixant la dotation 2009 de l'unité de vie (ADAPEI)**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu le code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu l'arrêté du président du conseil général, n° 892 du 01 septembre 1999 autorisant la création d'une unité de vie dont le siège social (ADAPEI) est situé 6 bis rue de Madagascar à Belfort ;

**Vu les propositions budgétaires établies par l'établissement et le rapport établi par monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel ;**

Sur la proposition de monsieur le directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

**Arrête**

**— Article 1er :**

La dotation versée par le département du Territoire de Belfort, pour l'année 2009, s'élève à 37 133,53 euros.

— **Article 2 :**

Le recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au :

**Secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale**  
**Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine**  
**Immeuble "Les Thiers"**  
**Case n° 71**  
**4 rue Piroux**  
**54 036 Nancy Cedex**

dans le délai franc d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

— **Article 3 :**

Monsieur le directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort, monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel et monsieur le directeur du foyer d'hébergement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

**Fait à Belfort, le 26 février 2009**

**La conseillère générale chargée des personnes handicapées**  
**Signé : Samia Jaber**

## **Arrêté n°2009-350**

### **Fixant la dotation 2009 de la Section Annexe du Centre d'Aide par le Travail (SACAT)**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

Vu le code de la famille et de l'aide sociale ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu l'arrêté du président du conseil général, n° 892 du 01 septembre 1999 autorisant la création d'une unité de vie dont le siège social (ADAPEI) est situé 6 bis rue de Madagascar à Belfort ;

Vu les propositions budgétaires établies par l'établissement et le rapport établi par monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel ;

Sur la proposition de monsieur le directeur général des services du département du Territoire de Belfort,

Arrête

— Article 1er :

La dotation versée par le département du Territoire de Belfort, pour l'année 2009, s'élève à 160 000 euros. Cette dotation sera versée par trimestre, soit 40 000 euros.

— Article 2 :

Le recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir au :  
Secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale  
Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Lorraine  
Immeuble "Les Thiers"  
Case n° 71  
4 rue Piroux  
54 036 Nancy Cedex

dans le délai franc d'un mois à compter de la notification du présent arrêté.

— Article 3 :

Monsieur le directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort, monsieur le directeur général adjoint chargé du développement social, éducatif et culturel et monsieur le directeur du foyer d'hébergement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Belfort le 16 février 2009

La conseillère générale chargée des personnes handicapées  
Signé : Samia Jaber

## **Arrêté n° 2009-130**

### **Portant création d'une régie d'avances exceptionnelle auprès du foyer de l'enfance**

**Le Président du Conseil général du Territoire de Belfort,**

**VU** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

**VU** le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**VU** l'arrêté du 5 mars 2008 portant application des articles 19 et 20 du décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**VU** le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles,

**VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

**VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 20 septembre 1999 portant création de régie ponctuelle auprès du centre départemental de l'enfance et de la famille ;

**VU** l'avis conforme du Payeur départemental en date du 3 février 2009 ;

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort ;

## **Arrête**

### **— Article 1er**

Il est institué une régie d'avances exceptionnelle auprès du foyer de l'enfance pour permettre de régler les menues dépenses afférentes à l'organisation d'un camp à Strasbourg et d'activités de loisirs, pendant les vacances scolaires de février, du 20 février au 8 mars 2009.

### **— Article 2**

Cette régie est installée au foyer de l'enfance, Centre des 4 As, rue de l'As de Carreau, Belfort (90000).

### **— Article 3**

La régie fonctionne du 20 février au 8 mars 2009.

### **— Article 4**

La régie règle les dépenses afférentes à ce type d'activités à savoir :

- droits d'entrée
- alimentation
- transport
- activités éducatives
- fournitures de loisirs

### **— Article 5**

Les dépenses désignées à l'article 4 sont réglées en espèces.

### **— Article 6**

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 000 euros.

### **— Article 7**

Le régisseur versera auprès du Payeur départemental la totalité des pièces justificatives des dépenses au plus tard le 23 mars 2009.

### **— Article 8**

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

— **Article 9**

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

— **Article 10**

Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

— **Article 11**

Monsieur le Directeur général des services du Département du Territoire de Belfort et le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort,
- affiché à l'Hôtel du Département,
- publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité.

Certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 17 février 2009.

Belfort, le 12 février 2009

Pour le Président du Conseil général,  
Le Directeur général des services départementaux,  
Signé : Jérôme Maillard

Année 2008

<b>TRAVAUX</b>				
<b>Objet du marché</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Code postal</b>
<b>4 000 €HT à 19 999 €HT</b>				
Marché d'entretien des espaces verts et des plantations d'alignement - Lot 3 "Entretien des plantations d'alignement sur les RD du Territoire de Belfort"	14/05/2008	7 270,00 €	<b>O.N.F.</b>	25217
Maîtrise d'œuvre pour la liaison Franco-Suisse - Tronçon Danjoutin / Sévenans	07/04/2008	9 588,00 €	<b>B.E.J.</b>	25400
Enrobés coulés à froid	06/05/2008	10 555,00 €	<b>SACER</b>	25410
Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la Coulée verte entre Essert et Bavilliers	21/01/08	19 440,00 €	<b>Gallois-Curie - Atelier de paysage</b>	68000
<b>20 000 €HT à 49 999 €HT</b>				
Liaison cyclable Franco-Suisse - Section Bourogne / Morvillars-Sud (Avenant n° 2)	17/09/2008	22 344,05 €	<b>COLAS</b>	90150
Remise en peinture des garde-corps équipant les ponts et ponceaux sur les RD du Territoire de Belfort	04/03/2008	22 566,00 €	<b>Entreprise Curti</b>	90800
Remise en peinture des garde-corps équipant les ponts et ponceaux situés sur les routes départementales du Territoire de Belfort	12/03/2009	22 566,00 €	<b>SAS CURTI</b>	90800
Liaison cyclable Franco-Suisse - Section Bourogne / Morvillars-Sud (Avenant n° 1)	01/08/2009	23 872,11 €	<b>COLAS</b>	90150
DPSV - RD5 / Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de protections acoustiques	18/06/2008	23 900,00 €	<b>INGEROP</b>	67088
Création de surfaces engazonnées par placage et par semis au site départemental du Malsaucy	06/05/2008	25 885,33 €	<b>ISS Espaces verts</b>	90500
DPSV - RD5 - Création d'une voie d'entretien dans le lit majeur de la Rosemontoise	06/05/2008	26 818,50 €	<b>Roger Martin</b>	90400
DPSV - RD5 / Création d'une voie d'entretien dans le lit majeur de la Rosemontoise	04/06/2008	26 818,50 €	<b>S.A. Roger Martin</b>	90400
Pontage et fissures	15/04/2008	27 600,00 €	<b>SBTP</b>	57130
Pontage de fissures sur les routes départementales du Territoire de Belfort	02/05/2008	27 600,00 €	<b>S.B.T.P.</b>	57130
DPSV - RD5 / Sections 1 et 2 - Végétalisation par projection hydraulique	04/09/2008	27 887,00 €	<b>Hydrogreen</b>	29676
Marché de travaux "Eurovéloroute - Abattage de peuplier entre Montreux-Château et Brebotte"	24/12/2008	28 560,48 €	<b>GIE les Elagueurs de l'Est</b>	90170
Mise en place de réseaux, fourniture et mise en place de bornes escamotables	18/03/2008	37 447,07 €	<b>Baumgartner</b>	90160
Bordurage de rives	06/05/2008	39 874,00 €	<b>Roger Martin</b>	90400
Bordurage de rives sur les RD du Territoire de Belfort	14/05/2008	40 878,80 €	<b>SA Roger Martin</b>	90400

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
Travaux de terrassement sur site départemental du Malsaucy	08/10/2008	19 655,25 €	Lot 1 : <b>Sté. Husson</b>	90350
		27 791,00 €	Lot 2 : <b>Sté. SCREG</b>	68127
	Total :	<b>47 446,25 €</b>		
Programme 2008 de désamiantage dans les bâtiments départementaux	19/02/2008	47 981,18 €	Lot 1 "Collège de Morvillars" : <b>HAAR</b>	67500
			Lot 2 "Collège Vauban à Belfort" : <b>TILAN TRAVAUX</b>	67100
			Lot 3 "Tour des 4 as à Belfort" : <b>HAAR</b>	67500
			Lot 4 "Base de loisirs du Malsaucy" : <b>FERRARI</b>	68310
<b>50 000 €HT à 89 999 €HT</b>				
ENT 2008 : Collèges de Beaucourt et Morvillars	18/06/2008	26 000,00 €	Lot 1 "Beaucourt" : <b>ELEC EQUIPEMENT</b>	90130
		24 000,00 €	Lot 2 "Morvillars" : <b>ELEC EQUIPEMENT</b>	90130
DPSV - RD5 - Etanchement du fossé en crête de talus	04/03/2008	51 025,00 €	<b>SAS Albizzati</b>	90400
Desserte du Pays-sous-vosgien - RD5 - Etanchement du fossé en crête de talus	08/04/2008	51 025,00 €	<b>SAS Albizzati</b>	90400
Rénovation des installations de chauffage de la Maison de l'environnement	22/01/2008	64 685,67 €	<b>Société CAFATHEC</b>	68000
<b>90 000 €HT à 132 999 €HT</b>				
Aménagement du centre de prévention au 1er étage du bâtiment Lévy Grunwald de l'hôpital de Belfort	19/02/2008	103 099,07 €	Lot 1 "Menuiserie intérieure bois / agencement" : <b>JMD Menuiserie</b>	90000
			Lot 2 "Plâtrerie / peinture" : <b>Les peintres réunis</b>	90380
			Lot 3 "Faux plafonds" : <b>SPCP</b>	25600
			Lot 4 "Revêtement de sols souples" : <b>MIROLO</b>	90000
			Lot 5 "Ventilation / Plomberie / Sanitaire" : <b>MATTERN</b>	25400
			Lot 6 "Electricité / Courant faible" : <b>FCIE</b>	90800
Réfection de la toiture des tissages du Pont à Lepuix-gy	22/01/2008	128 433,19 €	Lot 1 "Echafaudage", Lot 3 "Charpente, couverture, zinguerie" : <b>Entreprise Morel</b>	90200
			Lot 2 "Démolition / gros œuvre" : <b>Entreprise Schenini</b>	90300

Année 2008

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
<b>133 000 €HT à 205 999 €HT</b>				
Aménagement du plateau du 1er étage du centre des 4 As	03/06/2008	115 000,00 €	<b>Itinéraires Architecture</b>	90000
Aménagement d'une salle polyvalente au collège Vauban à Belfort	19/02/2008	142 725,77 €	Lot 1 "Equipement scénique" : <b>IEC</b>	90000
			Lot 2 "Menuiserie extérieures, aluminium, serrurerie" : <b>OMNIVERRE</b>	90000
			Lot 3 "Menuiseries intérieures" : <b>NEGRO</b>	90800
			Lot 4 "Plâtrerie, peinture" : <b>CURTI</b>	90800
			Lot 5 "Plafonds suspendu" : <b>SPCP</b>	25600
			Lot 6 "Gradins" : <b>Mussidan - Sieges</b>	24400
			Lot 7 "Chauffage, ventilation" : <b>CSVB</b>	90000
			Lot 8 "Electricité, courants faibles" : <b>WOLFF</b>	90300
Remise en état des ponts et ponceaux sur la voirie départementale du Territoire de Belfort - Campagne 2008	15/05/2008	162 627,50 €	<b>S.A. Richert</b>	68120
Restructuration des locaux du PAS Belfort-Est - Choix des maîtres d'œuvre	03/06/2008	170 000,00 €	<b>Cabinet Josiane Tribe</b>	68000
Collège de Morvillars - Rénovation des locaux de demi-pension : tranche 2008	18/06/2008	40 000,00 €	<b>CABETE</b>	90400
		11 000,00 €	<b>LES PEINTRES REUNIS</b>	90380
		7 500,00 €	<b>NEGRO</b>	90800
		7 500,00 €	<b>SPCP</b>	25603
		23 000,00 €	<b>ESPACE HABITAT</b>	25403
		40 000,00 €	<b>CORVEC INDUSTRIE</b>	90120
		16 000,00 €	<b>MDTE</b>	90300
		19 000,00 €	<b>Philippe WOLFF</b>	90000
22 000,00 €	<b>TYSSENROPP</b>	90230		

Année 2008

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
Collège Camille Claudel à Montreux Château - Réaménagement du bâtiment externat : 3e étage et création d'un ascenseur	09/07/2008	47 871,64 €	Lot 1 "Gros œuvre / VRD" : <b>ALBIZZATI</b>	90400
		1 402,52 €	Lot 2 "Charpente" : <b>MOREL</b>	90200
		7 906,96 €	Lot 3 "Couverture tuiles" : <b>MOREL</b>	90200
		933,00 €	Lot 4 "Étanchéité" : <b>SFCA</b>	25290
		8 799,40 €	Lot 5 "Menuiseries intérieures" : <b>NEGRO</b>	90800
		35 265,34 €	Lot 6 "Plâtrerie / peinture" : <b>ERICIYES</b>	90000
		24 974,74 €	Lot 7 "Revêtement de sols" : <b>MIROLO</b>	90000
		1 571,46 €	Lot 8 "Faux plafonds" : <b>SPCP</b>	25603
		7 456,35 €	Lot 9 "Chauffage / Sanitaire" : <b>ATE</b>	90160
		25 585,14 €	Lot 10 "Électricité" : <b>ELEC EQUIPEMENT</b>	90130
		27 500,00 €	Lot 11 "Ascenseur" : <b>SCHINDLER</b>	68390

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
<b>206 000 €HT à 999 999 €HT</b>				
Collège Val de Rosemont à Giromagny - Restructuration du 1er étage du bâtiment externat	03/06/2008	285 096,77 €	Lot 1 "Plâtrerie / Peinture" : <b>ERCIYES</b>	90000
			Lot 2 "Menuiserie aluminium / Serrurerie" : <i>Offres innacceptables</i>	néant
			Lot 3 "Menuiserie intérieures bois et bordage extérieur" : <b>JDM Menuiserie</b>	90000
			Lot 4 "Faux-plafonds" : <b>SPCP</b>	25600
			Lot 5 "Revêtement de sols souples" : <b>ESPACE HABITAT</b>	25400
			Lot 6 "Chauffage / Ventilation / Sanitaire / Paillasses" : <b>CSVB</b>	90000
			Lot 7 "Electricité" : <b>EIMI ELEC</b>	25461
Coulée verte du canal de Montbéliard à la Haute-Saône - Aménagement d'un cheminement piéton entre Essert et Bavillers	18/06/2008	317 155,60 €	<b>COLAS EST</b>	90150
Rénovation du hall d'accueil de l'Hôtel du département	03/06/2008 et le 18/06/08 pour le lot n° 7	327 503,66 €	Lot 1 "Gros-cœuvre / Démolition" : <b>CAVALI</b>	90800
			Lot 2 "Plâtrerie/ Peinture" : <b>CURTI</b>	90800
			Lot 3 "Menuiserie bois / Agencement" : <b>NEGRO</b>	90800
			Lot 4 "Faux-plafonds" : <b>SPCP</b>	25603
			Lot 5 "Revêtement de sols souples / Faïence" : <b>MIROLO</b>	90000
			Lot 6 "Menuiserie acier / Serrurerie" : <b>MBM</b>	70240
			Lot 7 "Dallage extérieur granit" : <b>CAVALLI</b>	90800
			Lot 8 "Chauffage / Ventilation / Sanitaires" : <b>MDTE</b>	90300
			Lot 9 "Electricité / Courants faibles" : <b>ELECEQUIPTS</b>	90130
			Lot 10 "Equipement audiovisuels" : <b>IEC</b>	90400

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
Remise en service des bassins de rétention : Avenant n°2 en vue de la détermination de la rémunération définitive de SAFEGE, maître d'œuvre, et de la réalisation d'un modèle physique des prises d'eau	03/09/2008	362 000,00 €	<b>SAFEGE</b>	92020
Collège Vauban - Aménagement d'un plateau de sciences et technologie	15/04/2008	408 044,46 €	Lot 1 "Démolitions légères / Plâtrerie / Peinture" : <b>CURTI</b>	90800
			Lot 2 "Menuiserie bois" : <b>NEGRO</b>	90800
			Lot 3 "Revêtements de sols / Faïence" : <b>SOLPRO</b>	25420
			Lot 4 "Faux-plafonds" : <b>SPCP</b>	25600
			Lot 5 "Chauffage / Ventilation / Sanitaire / Paillasse" : <b>COFATHEC SERVICE</b>	90800
			Lot 6 "Electricité" : <b>EIMI ELEC</b>	25461
Extension du collège Léonard de Vinci à Belfort	15/04/2008	601 039,90 €	Lot 1 "Gros-œuvre /VRD" : <b>SCANZI</b>	90110
			Lot 2 "Charpente métallique" : <b>DEBARD</b>	25400
			Lot 3 "Couverture / étanchéité / bardage" : <b>SFCA</b>	25290
			Lot 4 "Menuiserie extérieure aluminium / acier" : <b>LOICHOT</b>	25490
			Lot 5 "Menuiserie intérieure bois" : <b>NEGRO</b>	90800
			Lot 6 "Plâtrerie / peinture" : <b>CURTY</b>	90800
			Lot 7 "Revêtements de sols / faïences" : <b>DE STEFANO</b>	90000
			Lot 8 "Faux-Plafonds" : <b>MEYER ISOLATION</b>	68110
			Lot 9 "Plomberie / Chauffage" : <b>EIMI</b>	25460
			Lot 10 "Electricité" : <b>ELEC EQUIPEMENT</b>	90130
			Lot 11 "Ascenseur" : <b>SCHINDLER</b>	90000
			Lot 12 "Batterie sanitaire" : <b>MPS</b>	40230

Année 2008

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
<b>1 000 000 €HT à 2 999 999 €HT</b>				
Construction d'une nouvelle demi-pension au collège de Montreux-Château	19/02/2008 et le 18/06/08 pour le lot n° 7	1 096 540,70 €	Lot 1 "Gros-œuvre /VRD" : <b>SCHWOB</b>	68210
			Lot 2 "Charpente métallique" : <b>DEBARD</b>	25400
			Lot 3 "Couverture / étanchéité / bardage" : <b>SFCA</b>	25290
			Lot 4 "Menuiserie extérieure aluminium / serrurerie" : <b>WEHR</b>	25460
			Lot 5 "Menuiserie intérieure bois" : <b>JMD Menuiserie</b>	90000
			Lot 6 "Plâtrerie / peinture" : <b>ERCIYES</b>	90000
			Lot 7 "Revêtements de sols / faïences" : <b>RICORD</b>	25460
			Lot 8 "Faux-Plafonds" : <b>LAFFOND</b>	25112
			Lot 9 "Chauffage / ventilation / plomberie / sanitaire" : <b>ATE</b>	90000
			Lot 10 "Electricité" : <b>DEMUTELEC</b>	90120
			Lot 11 "Matériels froid", Lot 12 "Equipements de cuisine" : <b>AXIMA</b>	25045 25045
Desserte du pays sous-vosgien - Section RD23 - RD465 / Terrassements généraux	12/03/2008	1 679 443,40 €	<b>Groupement GTM Terrassement/Eurovia</b>	68120
<b>3 000 000 €HT à 5 149 999 €HT</b>				
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>5 150 000 €HT et plus</b>				
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

FOURNITURES				
Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
<b>4 000 €HT à 19 999 €HT</b>				
Fourniture et livraison de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle	24/11/2008	Sur 1 an (renouvelable pour une durée de 3 ans) Mini : 1 000,00 € <b>Maxi : 4 000,00 €</b>	Lot 5 "Pull-over" : <b>REGAIN</b>	81290
Mobilier salle de permanence collège Vinci Lyon	10/07/2008	4 046,11 €	<b>UGAP Direction Régionale Est</b>	25043
Becs électriques plateau sciences collège Val de Rosemont	13/06/2008	4 105,68 €	<b>UGAP Direction Régionale Est</b>	25043
Autolaveuse collège Chateaudun Belfort	09/09/2008	4 153,30 €	<b>UGAP Direction Régionale Est</b>	25043
Foyer des élèves Collèges De Vinci (Lyon) Belfort	05/09/2008	5 181,58 €	<b>UGAP Direction Régionale Est</b>	25043
Mobilier salle polyvalente collège Vauban	28/04/2008	5 645,52 €	<b>UGAP Direction Régionale Est</b>	25043
Matériel sciences collège Rimbaud Belfort	11/08/2008	5 680,60 €	<b>Société Jeulin</b>	27000
Mobilier salles de classe collège Signoret	08/04/2008	6 285,02 €	<b>UGAP Direction Régionale Est</b>	25043
Fournitures et matériel de conditionnement destinés à la conservation préventive de documents d'archives	18/04/2008	2 116,50 €	Lot 1 <b>KLUG CONSERVATION</b>	87509
		2 600,33 €	Lot 2 <b>SA CAUCHARD</b>	75011
		120,00 €	Lot 3 <b>KLUG CONSERVATION</b>	87509
		572,38 €	Lot 4 <b>ATLANTIS</b>	93160
		250,00 €	Lot 5 <b>KLUG CONSERVATION</b>	87509
		28,76 €	Lot 6 <b>MUSEODIRECT</b>	93160
		350,58 €	Lot 7 <b>CARTONNAGES RAMADIES</b>	81140
		143,95 €	Lot 8 <b>CARTONNAGES RAMADIES</b>	81140
		25,60 €	Lot 9 <b>MUSEODIRECT</b>	93160
		244,50 €	Lot 10 <b>KLUG CONSERVATION</b>	87509
CDI plateau technologique plans de travail collège Châteaudun	06/05/2008	6 543,34 €	<b>NERO Menuiserie</b>	90800
Matériel plateau sciences collège Val de Rosemont	06/08/2008	7 050,66 €	<b>Société Pierron</b>	57206

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
Mobilier plateau scientifique collège Val de Rosemont	13/06/2008	7 056,46 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
Fournitures de cédéroms pour l'annexe de l'Espace multimédia Gantner	18/07/2008	Mini : 3 618,00 € Maxi : 7 236,00 €	RDM VIDEO	95110
Acquisition de catalogues de l'exposition de Catherine Poncin : Eloge de combats ordinaires	18/05/2008	7 553,85 €	Filigranes Editions	22140
Développement spécifique d'une table "situation et exécution budgétaire"	30/05/2008	7 800,00 €	SEMIT MARIANNE	34000
Mobilier plateau scientifique collège Vauban Belfort	12/06/2008	8 484,02 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
Acquisition d'une lame de déneigement montagne à Panneaux	08/08/2008	9 400,00 €	Küpper-Weisser GmbH	D-78199 (Bräunlingen)
Machines outils pour ouvrier professionnel collège Chateaudun	10/03/2008	9 479,93 €	VAUTHIER SA	25260
Mobilier salle de restauration collège de Morvillars	19/05/2008	9 530,13 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
Matériels plateau scientifique collège Val de Rosemont Giromagny	21/05/2008	9 782,61 €	Société Jeulin	27000
Mobilier salles banalisées collège Val de Rosemont	13/06/2008	10 118,56 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
Salle audio, classe et CDI collège Châteaudun	26/03/2008	10 199,50 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
Fourniture et mise en œuvre d'enrobés coulés à froid sur les routes départementales du Territoire de Belfort	19/05/2008	10 555,00 €	Sacer	25410
Matériel EXAO plateau science collège Vauban Belfort	11/08/2008	10 945,65 €	CALIBRATION	78220
Matériel EXAO plateau science collège Val de Rosemont	11/08/2008	11 041,80 €	Société Calibration	78220
Mobilier salle de classe Camille Claudel	09/06/2008	11 171,30 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
Mobilier salle de restauration collège Camille Claudel	18/12/2008	12 742,88 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
Mobilier plateau technologique collège Vauban	12/06/2008	13 113,60 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
CDI plateau technologique plans de travail collège Châteaudun	06/05/2008	13 842,20 €	NERO Menuiserie	90800
Mobilier plateau technologique collège Chateaudun	04/04/2008	14 222,35 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
Fourniture, transport et livraison de dispositifs de signalisation plastique sur les RD du Territoire de Belfort	13/03/2008	16 687,50 €	Sodilor	57207
Desserte du Pays-sous-vosgien - Plantation des remblais entre OH2 et OH3	13/03/2008	17 110,55 €	ISS ESPACES VERTS	90500
Mobilier demi-pension collège Mozart	10/01/08	17 405,84 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
Acquisition de véhicules légers	18/07/2008	19 707,60 €	Renault Belfort-Montbéliard	90000
Mobilier CDI collège Châteaudun	26/03/2008	19 840,30 €	UGAP Direction Régionale Est	25043
Fourniture, transport et livraison de dispositifs de signalisation plastique sur les RD du Territoire de Belfort	04/03/2008	19 958,25 €	Sodilor	57207

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
<b>20 000 € HT à 49 999 € HT</b>				
Fourniture d'enrobés chauds pour l'entretien du réseau routier départemental	13/03/2008	20 000,00 €	<b>COLAS EST</b>	90150
Matériel plateau sciences collège Vauban Belfort	11/08/2008	20 135,16 €	<b>Société Jeulin</b>	27000
Achat de 2000 calculatrices scientifiques pour les collégiens du Territoire de Belfort	26/05/2008	21 780,00 €	<b>E. JARRETY S.A.</b>	93250
Matériel de restauration scolaire	14/03/2008	25 000,00 €	<b>INSTALL NORD</b>	25461
Fourniture de documents sonores	04/03/2008	Seuils mini : 22 800,00 € Seuils maxi : <b>36 099,60 €</b>	Lot 1 "Documents sonores pour un fonds de référence (tous genres, tous supports)" : <b>CD mail</b>	95523
			Lot 2 "Documents sonores de nouveautés commerciales" : <b>FNAC</b>	90000
			Lot 3 "Documents sonores de nouveautés étrangères non diffusées en France" : <b>CVS</b>	93100
			Lot 4 "Musiques expérimentales (labels et petits éditeurs indépendants)" : <b>Metamkine</b>	38140
			Lot 5 "Livres audios pour public jeunesse, adulte, personnes âgées et malvoyantes" : <b>Lire en tous sens</b>	14000
Fourniture de documents audiovisuels	04/03/2008	Seuils mini : 20 301,00 € Seuils maxi : <b>34 572,00 €</b>	Lot 1 "Fictions adultes", Lot 2 "Jeunes publics", Lot 4 "DVD documentaires", Lot 5 "Musiques expérimentales en vidéo",	75020
			Lot 6 "DVD d'artistes (cinéma expérimental)" : <b>ADAV</b>	
			Lot 3 "DVD musicaux" : <b>CVS</b>	93100
Fourniture de vaccins pour les besoins du Conseil général du Territoire de Belfort	05/02/2008	38 880,00 €	Lots 1,2,3,4,6,7 : <b>Glaxo Smith Kline</b>	27000
			Lot 12 : <b>Novartis</b>	92150

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
Acquisition de mobiliers pour le 3ème niveau des 4As (MDPH - Maison des Aînés)	14/01/2008	39 199,00 €	<b>Société Wagner SA</b>	90000
		3 265,00 €	<b>Société Obbo SA</b>	90000
Acquisition d'un système de téléphonie IP pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées	19/02/2008	Coût de prestation de base : 32 379,67 € et coût d'utilisation <b>sur 6 ans :</b> <b>45 329,67 €</b>	<b>ACTUACOM</b>	25870
<b>50 000 €HT à 89 999 €HT</b>				
Acquisition d'un photocopieur et 3 ans de maintenance	15/04/2008	57 046,48 €	<b>XEROX</b>	93211

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal			
<b>90 000 €HT à 132 999 €HT</b>							
Achat de documents imprimés	04/03/2008	Seuils mini : 60 480,00 € Seuils maxi : 92 232,00 €	Lot 1 "Livres à prix réduit de retour de librairie" : <b>DIFF 3000</b>	37250			
			Lot 2 "Livres en gros caractères pour grand public" : <b>BIBLIOTECA</b>	87020			
			Lot 3 "Romans, BD indépendantes, documentaires de petits éditeurs" : <b>Les sandales d'empédocle</b>	25000			
			Lot 4 "Romans, documentaires et BD pour adultes", Lot 5 "Romans adolescents", Lot 6 "BD jeunesse" : <b>FNAC</b>	90000			
			Lot 7 "Livres jeunesse des petits éditeurs": <b>Les sandales d'empédocle</b>	25000			
			Lot 8 "Fictions et documentaires enfants et adolescents" : <b>Le liseron</b>	68200			
			Lot 9 "Livres en gros caractères adaptés aux personnes âgées ou aux malvoyants": <b>Lire en tout sens</b>	14000			
			Lot 10 "Livres historiques pour le service des archives départementales" : <b>FNAC</b>	90000			
			Lot 11 "Art contemporain : monographies d'artistes, écrits d'artistes, critiques, essais, livres d'art en langue étrangère" : <b>Book-Storming</b>	75012			
			Lot 12 "Livres jeunesse sur l'art et la science" : <b>CAMPONOVO</b>	25013			
			Lot 13 "Livres épuisés, d'éditeur unique" : <b>Book-Storming</b>	75012			
			Fourniture de carburant pour véhicules par cartes accréditives	15/05/2008	120 000,00 €	<b>TOTAL SA</b>	92069

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
<b>133 000 €HT à 205 999 €HT</b>				
<b>206 000 €HT à 999 999 €HT</b>				
Acquisition de camions d'occasion	09/07/2008	205 712,00 €	Lot 1 <b>Europe service</b>	15000
		93 288,00 €	Lot 2 <b>Europe service</b>	15000
		77 031,00 €	Lot 3 <b>Bourlier S.A.</b>	25400
Acquisition de camions d'occasion	11/07/2008	314 000,00 €	Lot 1 "2 camions d'occasion 4x4 de 19t de PTC", Lot 2 "1 camion d'occasion 4x2 de 19t de PTC" : <b>Europe service</b>	15000
			Lot 3 "1 camion 6x4 de 26t de PTC équipé d'une grue" : <b>Bourlier SA</b>	25400
Fourniture et mise en œuvre d'une solution de stockage de données de type SAN, d'une solution de sauvegarde et mise en œuvre d'une solution de virtualisation de serveurs	19/11/2008	358 933,00 €	<b>SCC</b>	92744
<b>1 000 000 €HT à 2 999 999 €HT</b>				
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>3 000 000 €HT à 5 149 999 €HT</b>				
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>5 150 000 €HT et plus</b>				
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

SERVICES				
Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
<b>4 000 €HT à 19 999 €HT</b>				
Marché de conseil en vue de passation de marché d'assurance	25/07/2008	4 350,00 €	<b>PROTECTAS</b>	25000
Liaison cyclable Franco-Suisse -Section Danjoutin/Sévenans Mission de géomètre : documents d'arpentage et bornage de parcelles sur les communes de Danjoutin, Andelnans, Botans, Sévenans	04/07/2008	5 460,00 €	<b>Cabinet CLERGET</b>	90000
Reconstruction d'un chemin en pied de digue - bassin A - Chaux	06/03/2008	5 959,60 €	<b>ALBIZZATI</b>	90400
Marché d'études - Evaluation et notice d'incidences Natura 2000 pour la liaison cyclable Franco-Suisse	16/04/2008	7 150,00 €	<b>ASCONIT CONSULTANTS</b>	69366
Numérisation de registres matricules militaires	05/12/2008	8 411,41 €	<b>SAFIG STREAMWY</b>	93400
Organisation d'un séjour de jeunes Novi Beograd (Serbie) dans le Territoire de Belfort, du 11 au 19 juillet 2008, ainsi qu'encadrement du groupe	11/07/2008	8 702,17 €	<b>Les Francas</b>	90000
Machines outils pour ouvrier professionnel collègue Chateaudun	10/03/2008	9 479,93 €	<b>VAUTHIER SA</b>	25260
Inspections détaillées de ponts et ponceaux sur les routes départementales du Territoire de Belfort	07/05/2008	9 666,00 €	<b>Artéis Ingénierie</b>	39100
Etude : Liaison cyclable Franco-Suisse - Etude de définition et comparative de tracé pour la section Sévenans - Bourogne	19/09/2008	9 680,00 €	<b>B.E.J.</b>	25400
Etude et diagnostic des supports de communication	25/04/2008	10 000,00 €	<b>SCP Communication</b>	94706
Scenographie et éclairage des œuvres de l'exposition de Catherine Poncin "Eloge de combats ordinaires"	04/08/2008	11 545,00 €	<b>Gilles PUECH</b>	89113
Contrôles extérieurs - Lot 2 "Chaussées"	12/03/2008	Mini : 4 000,00 € Maxi : <b>12 000,00 €</b>	<b>QUALYS TPI</b>	21240
Diagnostics "flash" de bénéficiaires du RMI en vue de leur orientation et de leur insertion professionnelle	14/01/2008	17 000,00 €	<b>Premium Consulting</b>	25400

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
Formations professionnelles pour les membres du réseau de la médiathèque départementale du Territoire de Belfort	03/03/2008	1 450,80 €	Lot 1 <b>Msaï</b>	35400
		1 770,00 €	Lot 2 <b>S. Manfredo</b>	84210
		1 026,04 €	Lot 5 <b>Lecture jeune</b>	75010
		1 100,00 €	Lot 6 <b>Image en bibliothèque</b>	75019
		2 438,00 €	Lot 7 <b>N. Iarderet</b>	71380
		1 360,00 €	Lot 8 <b>Retiss</b>	93450
		2 418,00 €	Lot 9 <b>N. Iarderet</b>	71380
		1 760,00 €	Lot 10 <b>Shaman</b>	93200
		1 600,00 €	Lot 13 <b>P. Jusseaux</b>	77310
		1 800,00 €	Lot 14 <b>Idectics</b>	75012
Acquisition en mode hébergé d'une solution de dématérialisation de procédures de marchés publics et prestations associées	24/12/2008	Sur 1 an (renouvelable 3 fois) : Mini : 1 065,00 € Maxi : 3 150,00 €  Sur 4 ans : Mini : 4 260,00 € Maxi : <b>12 600,00 €</b>	<b>OMNIKLES</b>	75008

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
<b>20 000 €HT à 49 999 €HT</b>				
Réalisation d'une mission de reconnaissance et d'études géologiques, géotechniques et hydrogéologiques portant sur les matériaux mis en stock sur le chantier LGV à Meroux en vue de leur réemploi éventuel sur les digues des bassins de rétention du CG, pour en réaliser l'étenchement	21/02/2008	21 410,87 €	<b>Hydrogéotechnique est et Centre</b>	90170
Essai de stabilisation de sols sur le site départemental du Malsaucy	01/04/2008	23 225,59 €	<b>ISS Espaces Verts</b>	90500
DPSV - RD 5 / Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de protection acoustiques	26/06/2008	23 900,00 €	<b>INGEROP</b>	67088
Essai de stabilisation de sols sur le site départemental du Malsaucy	01/04/2008	27 500,00 €	<b>ISS Espaces Verts</b>	90500
Contrôle extérieurs	04/03/2008	21 528,00 €	Lot 1 "Mission d'assistance géotechnique" : <b>Hydrogéotechnique</b>	90170
		6 314,00 €	Lot 2 "Chaussées" : <b>Qualys TPI</b>	21240
Mission de contrôle technique en vue de la remise en service de trois séries de bassins de rétention	26/02/2008	30 500,00 €	<b>QUALICONSULT</b>	(67)
Initiation à la maîtrise des médias dans le cadre d'une communication institutionnelle	22/01/2008	36 600,00 €	<b>PAD Communication</b>	92100

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
Prestations juridiques (conseil et représentation)	06/05/2008	Environ 41 806,02 €	Lot 1 " Administration générale" : <b>Landot &amp; Stratorial Finances</b>	75002
			Lot 2 "Aménagement, domanialité et patrimoine" : <b>Matharan</b>	75017
			Lot 3 "Fonction publique", Lot 4 "Action sociale" : <b>Sartorio</b>	75007
			Lot 5 "Contrats publics et interventions économiques" : <b>Matharan</b>	75017
			Lot 6 "Communication, culture, NTIC" : <b>Seban</b>	75007
			Lot 7 "Représentation de la collectivité devant la Cour de cassation et le conseil d'Etat" : <b>Bouloche</b>	75016
			Lot 8 "Contrats d'huissier" : infructueux	
			Lot 9 "Représentation de la collectivité devant les juridictions de 1er degré de Belfort" : <b>Kern</b>	90000
			Contrôles extérieurs - Lot 1 "Mission d'assistance géotechnique"	12/03/2008
Acquisition d'un système de téléphonie IP pour la maison départementale des personnes handicapées	19/02/2008	Coût de base : 32 379,67 € et coût d'utilisation sur 6 ans : <b>45 329,67 €</b>	<b>ACTUACOM</b>	25870

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
<b>50 000 € HT à 89 999 € HT</b>				
Audit relatif à la gestion administrative et financière du RMI dans le Territoire de Belfort	12/03/2008	35 700,00 €	<b>Michel Quiot Consultants</b>	75003
Formation obligatoire des assistant(e)s maternel(le)s	06/05/2008	41 000,00 €	<b>IRFA Bourgogne</b>	21300
			<b>FRANCAS</b>	90000
Entretien des espaces verts et des plantations d'alignement	06/05/2008	51 000,00 €	Lot 1 "Tonte, désherbage, entretien de voirie des sites départementaux du Malsaucy et de la médiathèque" : <b>SAPIN</b>	90800
			Lot 2 "Préparation de sols, épandage d'engrais, semis, fauchage" : <b>Hervé FOLLOT</b>	90400
			Lot 3 "Entretien des plantations d'alignement sur les RD du Territoire de Belfort" : <b>ONF</b>	90000
Séjours vacances pour les enfants confiés à l'ASE	19/02/2008	54 084,00 €	<b>URFOL</b>	25000
			<b>CLV</b>	38160
<b>90 000 € HT à 132 999 € HT</b>				
Mise en œuvre d'un dispositif d'analyse de la pratique par métiers et par services dans les services sociaux du Département	19/12/2008	94 380,00 €	<b>ISSM</b>	68200
Services d'insertion et de qualification professionnelles - Entretien du Parc départemental de la Douce	30/12/2008	100 000,00 €	<b>Chantier de l'économie solidaire</b>	90800
Marché de services d'assurance	31/12/2008	36 198,95 €	Lot 1 "Dommages aux biens", Lot 2 "Flotte automobile" : <b>SMACL</b>	79031
		23 872,15 €		
	30/12/2008	51 987,06 €	Lot 3 "Risques statutaires" : <b>CACEP/MUTUELLE MIEUX ETRE</b>	67600
	02/01/2009	657,19 €	Lot 4 "Protection juridiques des agents et des élus" : <b>SARRE &amp; MOSELLE / Compagnie PROTEXIA</b>	57401
Séjours vacances pour mineurs de 7 à 17 ans	04/03/2008	114 000,00 €	<b>Les Francas</b>	90000

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
Contrat d'assurance "Responsabilité civile et risques annexes" d'une durée de 5 ans	07/01/2008	Prime 2008 : 23 572,72 € Evaluation sur 5 ans : 117 863,60 €	<b>SMACL</b>	79031
Acquisition d'un progiciel de gestion pour la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	03/06/2008	Seuil mini : 60 000,00 € Seuil maxi : <b>120 000,00 €</b>	<b>INFODB</b>	22590
Fourniture de carburant pour véhicules par cartes accréditatives	15/05/2008	120 000,00 €	<b>TOTAL SA</b>	

Objet du marché	Date du marché	Montant HT	Attributaire	Code postal
<b>133 000 €HT à 205 999 €HT</b>				
Marché de service de nettoyage de bâtiments et de vitres	15/04/2008	146 000,00 €	Lot 1 "Nettoyage des CER de Belfort et de Joncherey, ainsi que du PAS Sud-Territoire" : <b>PMS</b>	25600
			Lot 2 "Nettoyage du Centre maternel de Belfort", Lot 3 "Nettoyage de la Base de loisirs du Malsaucy", Lot 4 "Nettoyage du centre d'hébergement du Malsaucy", Lot 5 "Nettoyage des vitres des 27 sites départementaux", Lot 7 "Services de personnel (remplacement d'agents départementaux)" : <b>Nouvelle Dellenet</b>	90100
			Lot 6 "Prestations ponctuelles de nettoyage" : <b>ALIZE</b>	90000
<b>206 000 €HT à 999 999 €HT</b>				
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>1 000 000 €HT à 2 999 999 €HT</b>				
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>3 000 000 €HT à 5 149 999 €HT</b>				
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<b>5 150 000 €HT et plus</b>				
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU TERRITOIRE DE BELFORT**

**Direction des Personnes Agées  
et des Personnes Handicapées**

**PREFECTURE  
DU TERRITOIRE DE BELFORT**

**Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales**

**ARRETE n° 2009 02 09 0263**

**Portant création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)  
à CHAUX (90330)**

**Le Préfet du Territoire de Belfort :  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort**

VU :

- le code de la sécurité sociale,
- le code de l'action sociale et des familles,
- le code de la santé publique,
- la loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé,
- la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées,
- le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation, de création, de transformation ou d'extension des établissements et des services sociaux et médico-sociaux,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- la décision n° 2008-01 du 2 mai 2008 du directeur de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie fixant le montant des dotations départementales limitatives de dépenses mentionnées à l'article L 314-3-III du code de l'action sociale et des familles et notamment la notification des enveloppes anticipées 2009 et 2010 relatives au financement des places de foyer d'accueil médicalisé dans le Territoire de Belfort,
- le schéma départemental en faveur des personnes adultes handicapées approuvé par l'Assemblée Départementale en date du 26 juin 2007,
- la demande présentée par le directeur de l'Etablissement Public « Les Eparses » en date du 08 avril 2008 ayant pour objet la création d'un FAM de 14 places dont 2 dédiées à l'accueil temporaire,
- l'avis favorable du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale de Franche-Comté en sa séance du 07 octobre 2008,
- l'instruction de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie du 15 février fixant les enveloppes départementales limitatives 2008 de dépenses autorisées pour les établissements et services médico-sociaux,
- Le Programme Interdépartemental d'Accompagnement à la Perte d'Autonomie (PRIAC) 2008/2012 arrêté par le Préfet de Région en date du 03 juin 2008 ;

CONSIDERANT que la demande répond à un besoin de la population,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort et de Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Territoire de Belfort,

## ARRETENT

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'Etablissement Public « Les Eparses » est autorisé à créer un foyer d'accueil médicalisé d'une capacité totale de 14 places (dont 12 places permanentes et 2 places temporaires). Ce foyer est destiné à des personnes adultes dont le handicap et la dépendance liés aux déficiences mentales et motrices nécessitent un accompagnement constant dans les actes essentiels de la vie et une surveillance médicale et des soins constants.

### ARTICLE 2 :

L'autorisation de fonctionnement prendra effet à dater de l'exercice 2011.

### ARTICLE 3 :

Les caractéristiques de l'établissement devront être répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux.

### ARTICLE 4 :

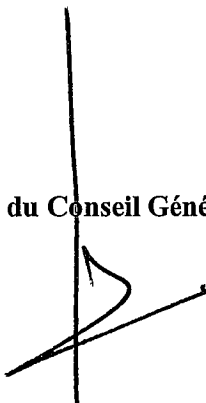
Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être introduit dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les tiers.

### ARTICLE 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort, Monsieur le Directeur Général des Services du département du Territoire de Belfort, Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales et Monsieur le directeur de l'établissement public « Les Eparses » sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du conseil général du Territoire de Belfort ainsi qu'à celui de la Préfecture de la région Franche-Comté. Il sera affiché dans les quinze jours de sa notification et pour une durée de un mois à :

- la préfecture de la région Franche-Comté,
- la préfecture du Territoire de Belfort,
- l'hôtel du département du Territoire de Belfort
- la mairie de Chaux.

Le Président du Conseil Général



BELFORT, le 6 FEV. 2009

Le Préfet du Territoire de Belfort

  
Jean-Benoît ALBERTINI